

**DIEZ, JORDI, DIR., CANADIAN AND MEXICAN SECURITY IN THE NEW NORTH AMERICA: CHALLENGES AND PROSPECTS, MONTRÉAL ET KINGSTON, MCGILL-QUEEN'S UNIVERSITY PRESS, 2005**

*Par Amélie Forget\**

L'histoire des relations canado-mexicaines est d'autant plus récente que les ouvrages consacrés à leurs rapports bilatéraux demeurent peu nombreux. Pourtant, si les deux États n'ont longtemps partagé que leur continentalité, plusieurs facteurs ont modifié la nature de leurs relations et engagé de nouveaux potentiels d'échanges. Une équipe de sept politologues canadiens, américains et mexicains, spécialistes de l'Amérique latine, de relations internationales, de politiques économiques et de politiques de défense, s'est penchée sur la question lors d'un colloque organisé par la *Chair of Defense Management Studies Program* de l'Université de Queen's en mai 2004 et dont le présent ouvrage collectif fait état. Un total de six contributions ont été recueillies par Jordi Diez, professeur assistant de science politique à l'Université de Guelph et chercheur associé à l'Université de Queen's et à l'origine de cette initiative. Présentées en chapitres thématiques souscrits individuellement ou en co-collaboration, elles s'orientent autour de cinq grands axes susceptibles de conduire les rapports entre le Canada et le Mexique : les liens économiques, la sécurité continentale dans une perspective régionale, la sécurité continentale dans une perspective bilatérale, la sécurité nationale et les relations militaires.

Jusqu'aux tous débuts des négociations entourant l'*Accord de libre-échange nord-américain*<sup>1</sup>, en 1992, aucune entreprise diplomatique ou économique d'envergure n'entretenait des rapports entre les deux pays. Si la fin de la guerre froide a permis un désalignement et une plus grande autonomie politique des États d'Amérique latine à l'égard des membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et malgré l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains (OÉA) en 1990, la tradition isolationniste du Mexique s'opposait encore à l'activisme canadien sur la scène internationale. Même si l'ALÉNA fut un moteur de discussions politiques et un projet servant l'élaboration d'une identité nord-américaine partagée, il fut aussi une source de tension récurrente, les partenaires canadiens et mexicains se livrant une chaude compétition sur le marché des investisseurs américains. Toutefois, les événements du 11 septembre 2001 ont bouleversé la donne et mis de l'avant de nouvelles priorités.

Les attaques terroristes ont fait de la sécurité nationale l'enjeu principal mené par les Américains et la sécurisation des frontières avec le Canada et le Mexique fait partie de ce nouveau programme de partenariat. Les ententes frontalières

---

\* Candidate à la maîtrise en science politique, profil relations internationales, à l'Université du Québec à Montréal. Il est possible de rejoindre l'auteure à l'adresse suivante : forgetamelie@hotmail.com.

<sup>1</sup> *Accord de libre-échange nord-américain entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Mexique*, 17 décembre 1992, R.T. Can. 1994 n° 2, 32 I.L.M. 289 (entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 1994) [ALÉNA].

bilatérales<sup>2</sup> et le *Partenariat nord-américain pour la prospérité et la sécurité*<sup>3</sup> exigés par les États-Unis ont eu tôt fait de susciter de nouvelles problématiques de sécurité continentale. D'une part, les procédures douanières resserrées affectent les échanges économiques et, d'autre part, les négociations à ce sujet ont révélé la fragilité des institutions mexicaines. En effet, les continus troubles sociaux et de maintien de l'ordre au Mexique catalysent tous les efforts de sécurisation et occultent la notion même de sécurité de ce pays. Ce bagage conceptuel et cette réalité gouvernementale empêchent les sphères décisionnelles de concevoir une stratégie de sécurité continentale assez solide pour répondre aux demandes américaines et de suivre l'exemple de coopération des Canadiens. Par conséquent, un approfondissement des relations tripartites saurait profiter à la fois aux besoins de sécurité des États-Unis et à la consolidation de l'appareil étatique mexicain. En outre, le refus persistant des Mexicains d'adhérer au NORTHCOM<sup>4</sup> et au NORAD<sup>5</sup> et le rejet par le Mexique et le Canada de la mission américaine en Irak font foi d'une réelle volonté de souveraineté en dépit de l'intégration croissante des politiques entre les trois partenaires.

Les auteurs en arrivent à proposer le bris du schème du « double bilatéralisme » pratiqué depuis la mise en oeuvre de l'ALÉNA<sup>6</sup> par un ralliement canado-mexicain contre le dictat américain afin de mieux défendre les intérêts nationaux respectifs. Des embryons de coopération existent déjà dans le cadre d'opérations humanitaires en Amérique centrale sous l'égide de l'Organisation américaine de la santé. Le Canada pourrait aussi faire bénéficier au Mexique de ses compétences sur les questions de sécurité humaine et de missions de maintien de la paix, dans la mesure où le Mexique s'impliquerait éventuellement à ce niveau dans ces activités au sein de l'ONU. Aussi, le corps diplomatique canadien pourrait peser dans la balance des négociateurs mexicains dans le dossier du NORTHCOM américain.

Le postulat central de ce collectif soutient que les questions sécuritaires imposées par les États-Unis ont le potentiel de servir des intérêts autrement qu'américains. Cependant, une part importante de la démonstration s'attarde aux nombreuses difficultés rencontrées par le Mexique dans son ordre interne. Le niveau de développement moins élevé de l'État mexicain réduit sa fonctionnalité et en ce sens, la sécurité nord-américaine représente pour le gouvernement mexicain un

---

<sup>2</sup> *The Canada-U.S. Smart Border Declaration*, Ottawa, 12 décembre 2001, en ligne : Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada <<http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/declaration-en.asp>>; *Smart Border: 22 Point Agreement/U.S.-Mexico Border Partnership Action Plan*, Monterrey, 21 mars 2002, en ligne : Département d'État américain <<http://www.state.gov/p/wha/rls/fs/8908.htm>>.

<sup>3</sup> Les derniers développements relatifs au *Partenariat* ont été discutés à Cancun le 31 mars 2006. Voir les documents, en ligne : Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada <[http://geo.international.gc.ca/can-am/main/right\\_nav/spp-fr.asp](http://geo.international.gc.ca/can-am/main/right_nav/spp-fr.asp)>.

<sup>4</sup> Le *United States Northern Command* (NORTHCOM) est une unité de commandement américain qui, avec la coopération du Canada, du Mexique et de quelques États des Caraïbes, doit garantir la sécurité du territoire aérien, terrestre et maritime des États-Unis.

<sup>5</sup> Le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du nord (NORAD) a été incorporé au NORTHCOM lors de sa création en octobre 2002.

<sup>6</sup> Par « double bilatéralisme », on entend ici le développement de relations orientées davantage par des rapports entre les États-Unis et ses deux alliés.

double défi. Pour être efficace au niveau régional, le Mexique doit d'abord opérer un bon nombre de réformes nationales afin de répondre à ces nouveaux enjeux. Entre autres, les institutions judiciaires, carcérales et militaires doivent faire l'objet d'ajustements permettant un meilleur contrôle des autorités tout en préservant l'État de droit. Le dernier volet de l'ouvrage fait d'ailleurs l'éloge du développement des relations militaires entre le Mexique et le Canada. En contribuant à l'amélioration des institutions militaires mexicaines et de leur adaptation à la société civile, la Défense canadienne participerait *ipso facto* à la lutte anti-drogue, à l'échange de données entre les agences d'information gouvernementales et à l'intégration des militaires canadiens en Amérique latine.

Ainsi, l'avenir des questions sécuritaires nord-américaines semble dépendre du renouvellement des institutions gouvernementales mexicaines. Ceci dit, les différents textes du recueil ne font que très peu mention des derniers développements à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, où la construction d'une palissade frontalière et le renvoi systématique d'immigrants illégaux heurtent le droit international. En ce sens, l'apport du Canada aux rapports diplomatiques du gouvernement mexicain pourrait trouver ici un essor intéressant en lui proposant une expertise en matière d'immigration, une possibilité allant de pair avec les tangentes annoncées dans l'ouvrage et plausible seulement si la volonté canadienne de s'impliquer dans cette relation bilatérale est bien avérée.